

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

408 /PR/ /MAISD-P. NNEE 1962.

SOMMAIRE:

Nomination

RESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

COPIES:

- ORIGINAL. I
- ORD. I
- MAISD. 4
- MEFP. 2
- MEPT. 2
- MEJL. 2
- MEGCM. IO
- MEG. IO
- MEPCM. IO
- MEP. 2
- MEF. 2
- MEF. 5
- MEP. 2
- MEB. 2
- MEI. 2
- MERESOR. 2
- MEINFO-RADIO. 2
- MEadm.Urb.COTONOU 2
- MEpt. SUD. I
- MEINTERESSE I

- VU la LOI N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la LOI N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU l'article 5 de la Loi N°62/I3 du 26 Février 1962 portant institution et organisation des Circonscriptions Urbaines ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures de la Sécurité et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

SECRET

ARTICLE 1°- Monsieur TOHON Georges, Attaché Administratif, est nommé Adjoint au Chef de l'Administration Urbaine de Cotonou.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Par le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Le Ministre des Affaires Intérieures et
de la Défense,

P. Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
absent,
Le Ministre d'Etat chargé de
l'intérim,

M. AROUNA.

OKE ASSOGBA